

**Allocution sur le livre *Liberté surveillée – Quelques essais sur la parole à l'intérieur et à l'extérieur du cadre académique***

**Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université**

**7 février 2019**

**Par Michèle Sirois**

Je veux tout d'abord remercier la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université pour cette opportunité qu'elle m'a offerte pour parler de la publication à laquelle j'ai collaboré avec Diane Guilbault. Cette dernière est en dehors de Montréal et ne peut se présenter aujourd'hui.

En 1978, a eu lieu au théâtre du Nouveau-Monde la première de la pièce de théâtre «Les fées ont soif» de l'auteure Denise Boucher<sup>1</sup>. Comme vous le savez, cette pièce a fait scandale et fut le sujet d'une bataille tant sociale, politique que juridique puisqu'une demande d'injonction fut demandée pour interdire la pièce. Je me rappelle d'avoir été présente devant le palais de justice pour manifester contre la censure. Cette pièce a donné lieu à des pétitions, des manifestations, des pressions politiques. Le Conseil des arts de Montréal s'est mis de la partie en menaçant de couper des subventions au théâtre du Nouveau-Monde si la pièce

---

<sup>1</sup>Voir à ce sujet Olivier Dumas, *La scène québécoise au féminin, 12 coups de théâtre – 1974-1988*, «Les fées ont soif», p. 117-128

n'était pas retirée. Ce à quoi n'a pas obtempéré le directeur du théâtre de l'époque Jean-Louis Roux défendant ainsi la liberté d'expression et de création.

Cette pièce dénonçait l'oppression de l'Église catholique et du patriarcat en général en mettant en scène trois archétypes féminins, soit la mère, la Vierge Marie et la putain. La pièce a été un révélateur important des forces antagoniques à la fin des années 70, soit d'un côté les partisans de l'émancipation des femmes ou encore de la liberté d'expression et de création, et de l'autre côté les forces associées à la droite religieuse dont les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne, les Chevaliers de Colomb et l'Association des parents catholiques, qui obtiennent une injonction. L'injonction est levée par la Cour supérieure pour vice de procédure, mais non pas sur le fond.<sup>2</sup> Cette bataille s'est donc soldée par la victoire des forces progressistes et la pièce a eu lieu ; elle fut rééditée en 2018 et traduite dans de nombreuses langues.

Quarante ans plus tard, en 2018, dans le même théâtre du Nouveau-Monde, la pièce de théâtre SLAV de Robert Lepage et Betty Bonifassi mise au programme du Festival de jazz de

---

<sup>2</sup>Daniel Baril, «Le Canada a aboli l'interdit de blasphème», 6 février 2019, [https://quebec.huffingtonpost.ca/daniel-baril/canada-abolition-interdit-blaspheme-code-criminel\\_a\\_23662989/](https://quebec.huffingtonpost.ca/daniel-baril/canada-abolition-interdit-blaspheme-code-criminel_a_23662989/)

Montréal a été censurée, créant ainsi le scandale et un électrochoc non seulement dans le monde des arts, mais aussi dans toute la société. Cette pièce de théâtre musical qui repose sur des chants d'esclaves noirs avait pour but de rendre hommage à la résilience des victimes de l'esclavage aux États-Unis.

Paradoxalement, la pièce est contestée par des manifestants au nom de la lutte antiraciste et pour dénoncer l'appropriation culturelle dont se seraient rendus coupables des «Blancs», coupables d'avoir profité de l'histoire, de la culture et de la souffrance des «Noirs», selon les dires de Charlie Lucas Rose<sup>3</sup>, un drôle de personnage venu de France mais qui s'exprime en anglais, l'un des protagonistes de «SLAV résistance». Notez que je mets les termes «Blancs» et «Noirs» entre guillemets, car je ne suis pas d'accord avec le fait qu'on réhabilite le concept de race critiqué, voire même récusé par la science depuis bien longtemps.

Quant à la pièce de théâtre Kanata devant raconter l'histoire des autochtones victimes du colonialisme canadien, elle s'est vu retirer le financement de ses principaux commanditaires. Le retrait des sommes promises a fait partie d'un puissant moyen pour censurer une création qui va à l'encontre des tendances de

---

<sup>3</sup>Voir la vidéo dans Simon Brault, «Kanata» : Le Conseil des arts du Canada et la liberté de créer et critiquer», 15 août 2018, [https://quebec.huffingtonpost.ca/simon-brault/kanata-conseil-arts-canada-liberte-creer-critiquer\\_a\\_23502662/](https://quebec.huffingtonpost.ca/simon-brault/kanata-conseil-arts-canada-liberte-creer-critiquer_a_23502662/)

notre époque. Et l'avenir est sombre à cet égard. En effet, le président du Conseil des arts du Canada affirmait en septembre 2017 : «L'appropriation des récits, des façons d'être et des œuvres d'art autochtones est tout simplement une continuité du colonialisme et de l'affirmation de ses droits sur la propriété des peuples autochtones.»<sup>4</sup> Cela donnera-t-il le ton aux organismes subventionnant la création au Canada ?

Ces deux événements, à savoir Les Fées ont soif en 1978 et les spectacles SLAV et Kanata en 2018, se sont résolus de façon complètement opposée, et nous ont révélé qu'il y a un avant et un après SLAV et Kanata. Comme le dit si bien Mohamed Lotfi<sup>5</sup> :

**Avant**, c'était «Ta cause, c'est ma cause». En fait, en valorisant la résilience des victimes d'exploitation et de discrimination, on était à l'époque du dialogue et de la solidarité. La liberté d'expression et la liberté de création étaient considérées comme des valeurs quasi-sacrées. **Qu'en est-il maintenant ?** Comme le constate Mohamed Lotfi, c'est «Touche pas à ma cause», ou touche pas à ma musique, ou encore touche pas à mes caractéristiques identitaires. On ne mise plus sur la résilience des opprimés, mais on exacerbe la victimisation des «marginalisés» ainsi que la

---

<sup>4</sup>Cité dans Joseph Facal, «Où s'en va le Conseil des arts du Canada, 14 juillet 2018, <https://www.journaldemontreal.com/2018/08/14/ou-sen-va-le-conseil-des-arts-du-canada>

<sup>5</sup>Mohamed Lotfi, «Le commun effort», 12 juillet 2018, <https://voir.ca/mohammed-lotfi/2018/07/12/le-commun-effort/>

confrontation entre personnes dites privilégiés et leurs «présumées» victimes. Enfin, on assiste à la fragmentation des luttes et à un climat de censure et d'exclusion.

Qu'il est loin le temps où nous manifestions avec comme cri de ralliement : « So, So, So, Solidarité ! ». Il est loin aussi le temps où « Toutes les luttes de libération se rejoignent dans leur commun effort pour construire un monde meilleur ». Telle est la dédicace faite à Mohamed Lotfi par Pierre Vallières, auteur du livre *Nègres blancs d'Amérique*. Tous deux ayant en commun, tout comme moi, la lutte contre l'apartheid en Afrique du sud et pour la libération de Nelson Mandela. Une époque où on ne parlait pas encore de communautarisme et de crispation identitaire. Depuis, on assiste à toutes sortes de déclinaisons de cette appropriation culturelle. On parle maintenant d'appropriation corporelle dénonçant le fait que le rôle des handicapés soit joué par des non-handicapés. Il n'y a que le rôle de «moman» dans l'émission *La petite vie* qui n'a pas fait l'objet de menaces et de censure pour cause d'appropriation... sexuelle. Est-ce que c'est parce que les femmes ont un meilleur sens de l'humour et un plus grand respect pour la liberté de création ? Je m'interroge.

Que s'est-il passé au Québec depuis 40 ans pour que la liberté d'expression et de création soit mise à mal ? Ces événements de

l'été 2018 ont fait scandale dans la population mise soudainement au contact d'un concept importé des États-Unis et dont elle ignorait jusqu'à son existence même. Pourtant, le concept d'appropriation culturelle n'est que la pointe d'un immense Iceberg d'une idéologie qui a émergé depuis les années 80 d'abord aux États-Unis et dans le monde anglophone et qui s'est déployée au Québec depuis les années 90, préparant ainsi le terrain pour les contestations dont les créateurs de SLAV et Kanata ont été victimes.

C'est de cette idéologie intersectionnelle dont je parle dans le chapitre du livre dirigé par Normand Baillargeon et intitulé «La censure : une réaction contre le féminisme qui dérange» et aussi dans l'article de la revue **Argument** «Censurer au nom d'une idéologie intersectionnelle dévoyée». Dans le chapitre de Diane Guilbault et moi qu'on retrouve dans le livre **Liberté surveillée**, nous montrons comment une idéologie qui se présentait au départ comme un moyen de tenir compte du fait que certaines personnes vivent à l'intersectionnalité de plusieurs oppressions, devient une idéologie qui a maintenant toutes les allures d'une «pensée unique» qui se conjugue sur le mode binaire, les victimes s'opposant à leurs oppresseurs qui bénéficieraient de privilèges.

Le mouvement féministe fut l'un des premiers à être victime de cette idéologie intersectionnelle dévoyée et s'est trouvé scindé en deux camps, notamment concernant trois dossiers chauds, à savoir 1) la question du voile et de la laïcité, 2) l'enjeu de la transidentité et 3) celui de la prostitution.

Concernant le premier enjeu, celui du voile et de la laïcité, depuis hier avec la déclaration de la nouvelle ministre de la condition féminine pour qui le voile est un symbole d'oppression des femmes, il a de nouveau refait surface sur la place publique. Mais déjà en 2012, Leila Lesbet, d'origine algérienne, et moi, nous étions victimes de censure et d'accusations de racisme et de pratiquer un féminisme bourgeois blanc. Si des femmes de culture musulmane prennent position contre le port de signes religieux pour les employés des services publics dans le cadre de leur travail, on les accuse d'être «blanches par en-dedans», les associant à la trahison de leurs origines, et de compromission avec l'idéologie des «Blancs». Ainsi, comme par magie, la religion devient pratiquement une race et cela au nom de la lutte anti-raciste. Dans le chapitre d'Annie-Ève Collin intitulé «Le savoir qui s'impose et les activistes qui imposent leur «savoir», l'auteure fait également référence au fait que ses positions sur la laïcité lui ont

valu des invectives, des tentatives de censure et même des menaces de lui faire perdre son emploi.

Quant au second dossier que nous traitons dans notre chapitre, celui de la transidentité, on va retrouver les mêmes difficultés à tenir de vrais débats démocratiques. Le chapitre de Rhéa Jean intitulé «Le droit à la dissidence face au discours actuel» pro-genre rejoint également notre analyse et celle d'Annie-Ève Collin. Toutes deux ont été victimes de diffamation et de menaces à cause des critiques qu'elles ont apportées à l'idéologie queer qui veut abolir la binarité des sexes en jouant constamment sur la confusion entre le sexe biologique et le genre qui est un construit social. Ce construit social est en fait constitué d'un ensemble de stéréotypes associés à ce que se doit d'être une femme et à ce que se doit d'être un homme.

Tout récemment, Nadia El-Mabrouk a fait aussi les manchettes ayant subi la censure d'un syndicat de professeur-es, qui ne voulait pas qu'elle aborde la question de la laïcité et du cours *Éthique et culture religieuse*, en prétendant pour justifier qu'on annule la conférence qu'elle devait prononcer sur la laïcité à leur colloque que Nadia aurait tenu des propos transphobes. Depuis, la diffamation va bon train pour justifier un cas patent de censure.

Enfin, le troisième dossier chaud, soit la question de la prostitution, fait ressortir le paradoxe des partisans de l'intersectionnalité. Celles-ci prétendent défendre les plus opprimées alors qu'elles prennent position en faveur du «travail du sexe», expression que je mets également entre guillemets, lequel travail serait un travail comme un autre. **Quel paradoxe** quand on sait que ce sont justement les femmes les plus pauvres, sans papier ou autochtones qui sont davantage exploitées dans la prostitution !

En fait, l'intersectionnalité n'est pas à une contradiction près, notamment avec le mot diversité qui est l'un de leurs concepts phares, alors que des partisans de cette idéologie font tout pour restreindre la diversité des opinions et faire taire les adversaires. On assiste malheureusement au diktat de la pensée unique.

Notons également que l'idéologie intersectionnelle constitue une force importante pour fédérer les forces de la nouvelle gauche identitaire. On assiste à un renvoi d'ascenseurs, comme par exemple autour du concept d'autodétermination de l'identité : « Je t'appuie sur l'autodétermination de ton genre, et tu m'appuies sans restriction sur mon choix de porter le voile, que celui-ci soit un simple hidjab ou un niqab. » On a ainsi assisté à la Fédération des femmes du Québec à des alliances contre nature entre la

mouvance de l'islam fondamentaliste et le mouvement pro-prostitution ou pro-transidentité.

De même dans des débats très polarisés comme celui d'une éventuelle loi sur la laïcité, on assiste à des alliances pour censurer les féministes universalistes qui remettent en question l'idéologie intersectionnelle et pour lesquelles la laïcité est une condition essentielle (même si elle est non suffisante) et cela pour faire avancer les droits des femmes.

Comme femme de gauche, membre fondatrice démissionnaire de Québec solidaire, je déplore que cette censure soit véhiculée par une gauche dite régressive, identitaire, aussi étiquetée comme une gauche «racialiste», du fait qu'elle a réhabilité le concept de race. En fait, on a encore de la difficulté à cerner cette gauche qui a perdu ses repères traditionnels et qui est en train actuellement d'affaiblir le mouvement féministe à force de soutenir les agendas politiques de groupes qui ont pénétré le mouvement, et secondarisent, voire même menacent la mission première du mouvement féministe.

Pour terminer, je veux remercier Normand Baillargeon pour avoir pris l'initiative de coordonner cet ensemble d'essais. Je le remercie d'avoir compris l'urgence de mener la réflexion sur la montée de la censure. Car ce sont surtout les individus qui

comprennent les enjeux et s'organisent qui peuvent changer le cours de l'histoire. C'est d'ailleurs ce qui a mené à la fondation du groupe féministe *Pour les droits des femmes du Québec* en 2013.

Tout récemment, le 13 décembre 2018, une petite victoire a été remportée dans la défense de la liberté d'expression, à savoir l'abrogation de l'article 296 du code criminel portant sur le blasphème. C'est cet article qui avait servi pour demander une injonction pour interdire la pièce *Les fées ont soif*. Cela montre que le travail tenace de militants bien organisés peut finir par faire avancer la cause de la liberté d'expression et la liberté de conscience.